

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Durée de l'examen

40 minutes

Nombre de pages de l'épreuve
(y compris la page de garde)

8

Annexe(s)

Aucune

Maximum de points possibles

40

Points obtenus

Note

Indications

- Veuillez inscrire sur chaque page de l'épreuve votre numéro de candidat(e) (sur toutes les pages de l'épreuve et éventuellement sur des pages supplémentaires).
- Veuillez vérifier que cette épreuve soit complète lors de sa remise.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve.
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. Elles vous sont remises par le surveillant. En cas de besoin, veuillez le signaler durant les épreuves par un signe de la main.
- La citation uniquement d'un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les tâches peuvent être résolues dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est inscrit pour chaque tâche. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille «indélébile» ne devant pas s'effacer, ou feutre. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

Le collège d'experts**Date****Signatures**

Expert (e) 1

Expert (e) 2

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 1: Champ d'application (6 points)

Donnée

Les personnes et les atteintes ne sont pas toutes assurées par l'assurance militaire.

Tâche

Déterminez à l'aide d'une croix dans les situations suivantes quand l'assurance militaire couvre ou quand elle ne couvre pas.

Possibilité de réponses et solutions

assuré	pas assuré	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	un instructeur de la protection civile au service de la Confédération en vacances
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	une recrue qui se blesse lors d'un contrôle d'une affection assurée d'une durée d'un demi jour à l'hôpital et qui a lieu deux semaines après la fin du service
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	un participant à une activité Jeunesse et Sport 2017
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	une femme recrue en congé du week-end
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	des dégâts au véhicule lors d'un accident durant le congé de fin de semaine
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	une personne astreinte au service civil durant un congé de deux semaines à l'étranger

Proposition de solution

- 1.1 en raison de l'art. 1a, al. 1, let. b, chi 7 LAM, (1 point)
- 1.2 en raison de l'art. 1a, al. 1, let. i LAM, (1 point)
- 1.3 non, ce n'est pas une catégorie assurée, (1 point)
- 1.4 art. 1a, al. 1, let. a LAM, en relation avec l'art. 3 LAM, (1 point)
- 1.5 art. 4, al. 1 LAM, (1 point)
- 1.6 art. 7a, al. 2, OAM, (1 point)

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 2 : Diverses prestations de la LAM (6 points)

Donnée

La LAM connaît différentes règles pour verser ses prestations.

Tâche

Dans les situations suivantes déterminez au moyen d'une croix si les constatations suivantes sont justes ou fausses.

Réponses possibles et propositions de solution

Juste

Faux

L'AM peut prendre à sa charge des objets qui ne remplacent pas seulement une fonction corporelle, par exemple une montre.

L'AM peut bonifier des frais de formation à quelqu'un, même si elle n'avait jamais été tenue à prestations envers lui.

L'AM peut prendre des mesures pour garantir l'entretien d'une personne, même si celle-ci ne dépend pas de l'assistance sociale

L'AM peut devoir des intérêts moratoires.

L'AM ne peut pas procéder à une réduction pour faute d'une indemnité pour indépendant.

Le droit au paiement arriéré de rentes AM s'éteint après un délai de 5 ans.

Solutions

- 2.1 Oui, art. 57 LAM, différence avec l'art. 12 LAA, (1 point)
- 2.2 Oui, art. 61 LAM, mais respect d'un délai, (1 point)
- 2.3 Oui, art. 12, al. 2 LAM, différence avec l'art. 20 LPGA, (1 point)
- 2.4 Oui, art. 9, al. 2 LAM, pas de délai de 2 ans, (1 point)
- 2.5 Oui, les prestations de l'art. 32 LAM ne figurent pas à l'art. 66 LAM, (1 point)
- 2.6 Oui, prescriptibilité, art. 24 ATSG, (1 point)

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 3 : coordination (4 points)

Donnée

Dans de nombreux cas, une assurance sociale autre que l'assurance militaire est compétente pour la même atteinte à la santé. Dans ces cas, une coordination s'avère nécessaire. La coordination s'effectue par l'application d'un principe de coordination, par ex. la prise en charge exclusive par une seule assurance sociale.

Tâche

Indiquez selon quel principe et quelle base légale se coordonnent les prestations dans les constellations suivantes:

- 3.1 Le droit à une rente de survivant de la prévoyance professionnelle en cas de rente ordinaire AM selon l'art. 52 LAM, (1 point)

- 3.2 Le droit à une rente de survivant de la prévoyance professionnelle en cas de rente de survivant de l'assurance militaire selon l'art. 54 LAM, (1 point)

- 3.3 Le droit à une allocation pour impotent de l'assurance militaire et de l'assurance-accidents, (1 point)

- 3.4 Le droit à une allocation pour impotent de l'assurance militaire et de l'assurance-invalidité, (1 point)

Proposition de solution

- 3.1 Priorité à l'AM, art. 66, al. 2, LPGA, (0,5 point, chacune)
- 3.2 Cumul (sans limite de surindemnisation), art. 79 LAM, (0,5 point, chacune)
- 3.3 Partage selon la causalité entre AA et AM, art. 76, 1ère phrase LAM, (0,5 point, chacune)
- 3.4 Exclusivité à l'AM, art. 88, al. 3 LPGA, (0,5 point, chacune)

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 4 : Prestations (6 points)

Donnée

Andrea A. a subi un accident pendant un congé du service. L'assurance militaire procède à une réduction de prestations pour faute à raison de 20%. L'incapacité de travail s'élève à 50%. L'assurée est une indépendante et n'a pas engagé d'employés. Dans son activité, elle réalise un gain brut annuel de Fr. 200'000.- desquels il faut déduire 20% de frais d'acquisition du revenu. Des frais fixes de l'entreprise continuent à courir.

Question 4.1 (4 points)

Dans ce cas, à combien s'élève l'indemnité journalière pour un jour ? Montrez le détail du calcul sans tenir compte des cotisations sociales.

Proposition de solution

4.1 indemnité journalière:

Gain 156'276.- francs x incapacité de travail 50% x responsabilité 80% x taux d'indemnisation 80% : 365
= 133,50 francs d'indemnité journalière

Question 4.2 (2 points)

Les indemnités des frais fixes sont-elles réductibles ? Motivez votre réponse.

Proposition de solution

4.2 prise en compte des frais fixes :
Pas une prestation réductible (art. 66 LAM), (2 points)

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 5 : Prestations de longue durée (8 points)

Donnée

Walter W. a 50 ans et touche une rente d'invalidité de 30% de l'assurance militaire, basée sur un gain annuel de Fr. 120'000.-.

Question 5.1 (2 points)

A quelles conditions sa rente peut-elle être rachetée pour financer l'acquisition de la moitié de son bien immobilier ? Mentionnez la base légale.

Proposition de solution

5.1 quand les conditions personnelles et économique sont remplies (1 point), art. 46, al. 2, LAM (1 point)

Question 5.2 (2 points)

Quel effet aura le coût de la vie qui augmente sur la rente ? Mentionnez la base légale.

Proposition de solution

5.2 cela conduit à une adaptation des rentes (1 point), art. 43 LAM (1 point)

Question 5.3 (2 points)

Le fait de prendre sa retraite prématurément influence-t-il la rente ? Mentionnez la base légale.

Proposition de solution

5.3 non (1 point), les conditions pour une révision de la rente manquent, art. 17 LPGGA (1 point) ou non (1 point), les conditions pour une rente de vieillesse ne sont pas remplies, art. 47 LAM (1 point)

Question 5.4 (2 points)

Quel effet aura une incapacité de travail supplémentaire passagère prise en charge par l'assurance militaire sur la rente ? Mentionnez la base légale.

Proposition de solution

5.4 augmentation de la rente ou indemnités journalières supplémentaires (1 point), art. 42 LAM (1 point)

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 6 : Responsabilité (2 points)

Donnée

Pendant son école de recrues, Fabien Z. annonce souffrir d'une maladie. Pour l'examen de la question de la responsabilité se posent les questions suivantes:

Question 6.1 (1 point)

Quel est le principe de preuve déterminant dans ce cas ?

Question 6.2 (1 point)

Qui doit apporter la preuve ?

Proposition de solution

6.1 Preuve de la certitude médico-pratique (preuve la certitude), (1 point)

6.2 L'assurance militaire, [art. 5, al. 2, LAM], (1 point)

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 7 : Prestations de longue durée (8 points)

Donnée

Romain R. a subi un grave accident en service. Il dispose encore d'une capacité de gain de 60% et réalise un revenu de Fr. 94'800.-. Pour les atteintes durables, la rente pour atteinte à l'intégrité est de 12,5%.

Tâche

Calculez les deux rentes mensuelles de l'assurance militaire. Montrez les éléments du calcul.

Solution

Rente d'invalidité

Calcul : Gain (maximum) Fr. 152'276 x 40% incapacité de gain x responsabilité 100% x taux d'indemnisation 80% : 12 = rente mensuelle de Fr. 4'060,70.

Notation : Gain, Incapacité de gain, responsabilité et taux d'indemnisation = éléments déterminants

4 éléments justes = 4 points, 3 justes = 2 points, 1 juste = 0 point.

Tous les éléments justes, mais le montant total est faux = 3 points

Rente pour atteinte à l'intégrité

Calcul : Montant servant au calcul des rentes Fr. 20'940 x taux de l'atteinte à l'intégrité 12,5% x responsabilité 100% x taux d'indemnisation 100% : 12 = rente mensuelle Fr. 218.15

Notation : Montant servant au calcul des rentes, taux de l'atteinte à l'intégrité, responsabilité, taux d'indemnisation = éléments déterminants

4 éléments justes = 4 points, 3 justes = 2 points, 1 juste = 0 point.

Tous les éléments justes, mais le montant total est faux = 3 points